

Séance publique du 12 décembre 2006

Délibération n° 2006-3801

commission principale : développement économique

objet : **Convention avec la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) - Les PME dans les pôles de compétitivité lyonnais - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 22 novembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La mobilisation des PME de l'agglomération : un enjeu pour les pôles de compétitivité lyonnais

La démarche Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise repose sur la volonté des acteurs institutionnels d'œuvrer ensemble, de rechercher des synergies entre investissements publics et initiatives privées afin de favoriser le développement économique.

Une vingtaine d'actions, pilotées par l'ensemble des six structures qui prennent part à la démarche, sont en cours. La confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) s'implique depuis plusieurs années dans les coopérations interentreprises pour rapprocher les acteurs économiques : PME, grands groupes, associations, collectivités, etc. Elle a ainsi encouragé les entreprises à mutualiser, à s'allier, à échanger pour leur permettre de travailler ensemble, de renforcer leurs compétences, de diminuer leurs coûts ou encore de développer leurs marchés.

Depuis 2006, l'action conduite par la CGPME s'est orientée vers la collaboration avec les pôles de compétitivité qui sont des espaces privilégiés pour les coopérations interentreprises.

Les pôles doivent associer pleinement le tissu des PME. La participation des entreprises de l'agglomération est la condition incontournable pour ancrer les pôles de compétitivité dans le quotidien économique du territoire et en faire des outils efficaces.

La mise en place des pôles de compétitivité a permis des rapprochements entre PME et grands groupes. L'enjeu est d'amplifier cette logique et d'aller vers une dynamique de territoire où toutes les composantes économiques potentiellement intéressées aux projets des pôles puissent être pleinement parties prenantes au bénéfice de l'activité économique et de l'emploi.

Le programme de travail 2007

La CGPME a pour objectif de réaliser plusieurs actions à destination des PME de l'agglomération auxquelles la Communauté urbaine s'engage à apporter son soutien à savoir :

- l'intégration des PME dans les pôles de compétitivité

La CGPME a réalisé un état des lieux des cinq pôles de compétitivité lyonnais. Les recommandations sont les suivantes : il s'agit de soutenir et d'encourager les PME à intégrer un pôle de compétitivité. L'enjeu est de les faire participer aux projets de R & D et de les intégrer pleinement au développement des pôles :

- . Lyon Biopôle (bouclier sanitaire),
- . Axelera (chimie-environnement),
- . Lyon urban Truck & Bus 2015 (transport des personnes et des marchandises en site urbain),
- . Techtera (textiles techniques et fonctionnels),
- . Lyon Game (loisirs numériques) ;

- communiquer pour construire un réseau

A ce jour, les pôles de compétitivité sont encore peu connus des PME du territoire.

L'objectif de la démarche est de décroquer, de faire connaître les pôles aux PME et de construire des passerelles opérationnelles entre tous les acteurs potentiellement concernés. L'objectif est de fédérer autour des pôles et de créer un réseau. Il est proposé d'engager avec les pôles un travail de communication en direction des PME et d'organiser des événements, rencontres, présentations, etc.

Le coup d'envoi de l'action est donné le 30 novembre 2006 avec l'organisation d'une rencontre sur le thème : les pôles de compétitivité, une chance pour les PME, qui doit permettre aux présidents des pôles de l'agglomération lyonnaise de s'exprimer en présence d'un public de PME et de nombreuses personnalités.

L'action se déroule sur un an ;

- développer des liens entre les PME et accélérer le travail collaboratif

Il est proposé de faciliter l'adhésion des PME aux pôles en maintenant, au-delà des actions communes de communication, un lien fort entre pôles et PME en créant un club de la compétitivité (travail collaboratif concret avec les PME). Cette démarche concernera des aspects organisationnels et managériaux : mutualisation des achats, des services, etc. Il s'agira de partager les bonnes pratiques, de diminuer les coûts en s'alliant, de construire un lien fort et constant entre les entreprises, particulièrement entre PME et grands groupes.

Il est proposé à la Communauté urbaine de participer à la réalisation de ces actions.

Le financement des actions

Dépenses (en €TTC)		Recettes (en €TTC)	
coordination des actions	37 000	CGPME	55 000
communication	23 000		
organisation et animation des réunions (logistique)	30 000	Communauté urbaine	35 000
total	90 000	total	90 000

La Communauté urbaine propose de verser à la CGPME une subvention de 35 000 € pour réaliser les actions pour l'année 2007.

Des indicateurs d'évaluation de la démarche sont indiqués dans la convention jointe au dossier ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président de la Communauté urbaine à signer la convention avec la CGPME pour l'année 2007.

2° - Décide le versement d'une subvention à la CGPME pour l'année 2006-2007, d'un montant de 35 000 €, qui sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0757.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,